



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



communauté
de l'auxerrois

AUXERRE



quartiers2030



communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
des affaires culturelles

84onne
LE DÉPARTEMENT



Crédit photographique :
→ Yonne Républicaine
→ Ville d'Auxerre



TABLE DES MATIÈRES

La Parole aux élus	7
Introduction.....	9
1. Les Moyens de la politique de la Ville dans l’Auxerrois ..	13
1.1 Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.....	14
1.2 Les moyens du Contrat de Ville de l’Auxerrois	15
1.3 L’Accompagnement du Programme de Réussite Educative.	15
1.4 Les conventions « Adultes-Relais » financées par l’Etat.	16
1.5 Les Conventions financées par la Ville et l’Agglomération	16
1.6 Rappel des principales compétences de droit commun.....	17
2. La Géographie Prioritaire	19
2.1 Un nouveau zonage.....	20
2.2 Trois Quartiers Prioritaires	21
3. Les Portraits de quartiers.....	23
3.1 Quartier Politique de la Ville Rive-Droite	24
3.2 Quartier Politique de la Ville Rosoirs	26
3.3 Quartier Politique de la Ville Les Brichères - Sainte-Geneviève.....	28
3.4 Quartier Saint-Siméon.....	30
3.5 Quartiers Centre-Ville et Piedalloues-La Noue	32
4. La concertation citoyenne	35
4.1 Consultation des habitants	36
4.2 Consultation des acteurs locaux	36
5. Le Contrat de Ville de l’auxerrois 2024-2030	37
5.1 Un document de cadrage	38
5.2 Des enjeux et des thématiques	39
5.3 Un plan d’actions	41
6. Une Méthode basée sur une approche concertée, coordonnée et territorialisée	47
6.1 Les groupes de travail thématiques.....	48
6.2 Investir la dynamique du renouvellement urbain.....	48
6.3 Le baromètre annuel intégré dans le Contrat de Ville	49
7. La Gouvernance du Contrat de Ville	51
7.1 COmité de PILotage (COPIL)	52
7.2 COmité TECHnique (COTECH)	52
7.3 Forum du « Contrat de Ville »	52

8.	Un projet, deux déclinaisons	55
8.1	Un réseau associatif et des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) .	56
8.2	Un appel à projets au fil de l'eau	56
9.	La Participation des habitants.....	59
9.1	Organes démocratiques et/ou de pilotage.....	60
9.2	Autres actions et/ou dispositifs permettant la participation des habitants ..	61
10.	Les Espaces d'Accueil et d'Animation Acteurs privilégiés du Contrat de ville	63
10.1	Le périmètre d'action des EAA.	64
10.2	Coordination des actions des EAA avec la Politique de la Ville, la Convention Territoriale Globale et l'Analyse des Besoins Sociaux.....	65
11.	La Communication autour des actions	67
11.1	S'inscrire sur la plateforme « La Grande Equipe »	68
11.2	Visibilité internet et réseaux sociaux.....	68
11.3	Un livret de l'ensemble des actions	68
11.4	Une brochure de vulgarisation	68
11.5	Une Plateforme d'échange entre porteurs de projets du Contrat de Ville de l'Auxerrois.	68
11.6	« Logotypie » et expression des partenariats.....	68
11.7	Présence de l'équipe du Contrat de Ville.....	68
12.	Un socle de critères pour la sélection des projets	69
13.	Une Evaluation du contrat de Ville	73
13.1	Calendrier et méthode	74
13.2	La proposition de questions évaluatives	74
14.	Le Cadre Juridique.....	77
	Les Annexes	79





LA PAROLE AUX ÉLUS ...



Madame Maryline SAINT-ANTONIN

Adjointe chargée de la santé, des affaires sanitaires et sociales, de la solidarité, des seniors et Vice-Présidente du CCAS.

Elue à la politique de la Ville d'Auxerre

« Depuis maintenant 3 ans, nous œuvrons, Monsieur Chambenoit et moi-même, avec un groupe constitué des élus de la Ville et de l'Agglomération ainsi que de nos techniciens, pour donner un sens au contrat de ville.

Aujourd'hui, j'ai le sentiment que nous avons raison.

Raison de mieux définir les règles, d'affiner nos besoins et de rassembler les volontés de l'ensemble des porteurs dans un esprit de coopération !

Avec les collègues élus, et à l'initiative de notre Président / Maire, nous avons eu, dès notre prise de fonction, l'ambition de simplifier au maximum les procédures en lien avec le contrat de ville, mais surtout de valoriser les actions les plus porteuses en termes d'impact sur nos habitants.

Nous vous remercions d'y contribuer. »



Monsieur Dominique CHAMBENOIT

6ème vice-président, chargé de la politique de la ville, des gens du voyage et de la cohésion sociale.

Maire de Chevannes

« Le contrat de ville doit servir à « réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. », comme le précise la loi 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui est encore d'actualité à ce jour.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de créer notre contrat de ville « cousu main » grâce à ce contrat de 6 ans : « Engagements quartiers 2030 » ;

La Ville et l'Agglomération restent engagées aux côtés de l'Etat, la Région et le Département pour accompagner les porteurs de projets et améliorer encore le service public vers nos habitants.

Vous l'avez compris, nous avons l'ambition de rassembler dans un objectif commun : la volonté des porteurs, les moyens des institutions et la participation des habitants. »



INTRODUCTION

Le Contrat de Ville est un outil de la réforme de la Politique de la Ville (loi n° 2014-173 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine). Adossé à un projet de territoire 2021-2030, il consacre l'échelon intercommunal comme niveau de pilotage stratégique.

Il porte l'ambition d'une co-construction, d'une cohérence, d'une meilleure complémentarité et d'une réelle coordination des acteurs, pour plus d'efficacité du dispositif sur le terrain.

Son objectif est de changer durablement le quotidien des populations habitant au sein des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), de faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent d'atteindre les objectifs identifiés dans le contrat. Il s'articule avec les politiques de droit commun.

Le dernier Contrat de Ville a été signé en 2015. Il a été piloté par l'État et la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, auxquels sont associés : la Ville d'Auxerre, Le Conseil Départemental, Le Conseil Régional, la DRAC.

En 2020, il a été renforcé par le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés (PERR) qui a prolongé les Contrats de Ville initiaux jusqu'en 2023. Le PEER a réaffirmé certains objectifs en intégrant les besoins et orientations redéfinies après l'évaluation du Contrat de Ville de l'Auxerrois, dans un objectif de redynamisation. Un nouveau mode de gouvernance et une animation territoriale en étaient les points clés.

Il avait déjà pour objectifs stratégiques :

- De recentrer l'intervention du Contrat de Ville sur les besoins non couverts des habitants des quartiers prioritaires ;
- D'accompagner au mieux les porteurs de projets dans l'élaboration des documents administratifs demandés au titre de la programmation annuelle du contrat de ville ;
- De favoriser la concertation des structures publiques et associations compétentes pour travailler collectivement sur les difficultés repérées et ainsi proposer des actions structurantes pour ces populations.

Le territoire avait retenu 5 axes d'orientations prioritaires :

- La Gestion Urbaine de Proximité ;
- L'accompagnement à la scolarisation des enfants et la lutte contre le décrochage scolaire ;
- Le lien social sur les quartiers ;
- L'insécurité et la lutte contre le communautarisme ;
- La mobilisation vers l'emploi.

Ce nouveau Contrat de Ville 2024-2030 vient donc confirmer la trajectoire déjà initiée par l'ensemble des actions 2020-2022, sous l'impulsion du groupe d'élus « Politique de la Ville » d'une nouvelle majorité, renforçant ainsi la dimension que la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois souhaitait lui donner.

Les services de l'Etat (Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités et les services du délégué du Préfet) coordonnent la politique de la Ville à l'échelle départementale et accompagnent la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois dans la mise en place du dispositif, dans leur réflexion autour de l'évolution du Contrat de Ville ainsi que dans leurs démarches d'évaluation. Quatre évolutions importantes sont demandées par l'Etat aux acteurs de la politique de la Ville :

- Les nouveaux Contrats de Ville comporteront un socle consacré à des thématiques transversales habituelles et une partie dédiée aux projets spécifiques à chaque quartier favorisant la personnalisation des actions ;
- Un minimum de 50% des conventions sera conclu avec les associations sous forme de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) ;
- La détermination par les villes, de poches de pauvreté, situées hors des quartiers prioritaires qui pourront être couvertes par un Contrat de Ville ; leurs habitants pourront bénéficier d'actions financées via une part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147 (2,5 % maximum de l'enveloppe départementale) ;
- La création d'un volet « investissement », pour soutenir des projets identifiés par les habitants lors des concertations mais également par des acteurs publics ou privés. Ces projets seraient financés par une pluralité d'acteurs : l'État et ses opérateurs, les collectivités, la Banque des Territoires, des bailleurs sociaux et des investisseurs privés.

Ces axes rejoignent en grande partie les conclusions de l'évaluation du Contrat de Ville précédent.

Ce nouveau Contrat de Ville 2024-2030 a décalé son organisation habituelle. L'année 2024 servira d'année charnière. Un calendrier de lancement a été établi pour accompagner cette adaptation :

31 OCTOBRE 2023	→	Fin de la consultation citoyenne
28 DÉCEMBRE 2023	→	Liste des quartiers prioritaires définies par le décret du 28/12/23
AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2023	→	Définition par l'Etat des grandes priorités
AVANT LE 31 MARS 2024	→	Conclusion du Contrat de Ville définissant les projets de quartiers et entrée en vigueur pour une durée de 6 ans
AVRIL 2024	→	Appel à projet 2024 du CDV de l'Auxerrois
MAI 2024	→	Dépôt des projets
JUILLET 2024	→	Validation des projets du Contrat de Ville 2024
2027	→	Actualisation Nationale des Contrats de Ville
2030	→	Fin des Contrats de Ville - Evaluation





1. LES MOYENS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS L'AUXERROIS

Ce document est mis en œuvre dans des conditions inédites de changement dans un calendrier contraint.

Il sera donc évolutif et s'adaptera, par avenant, tout au long des 6 prochaines années.



La politique de la Ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Caractérisée par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, la politique de la Ville est interministérielle. Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.), et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics.

Elle dispose aussi de moyens d'interventions spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

Le Contrat de Ville représente la formalisation des actions entre les acteurs de notre territoire pour le volet « humain » de la politique de la Ville. Le volet « urbain » est, lui, mis en application par le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU).

1.1 Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine

Le NPNRU, porté par la Direction de la Stratégie et Aménagement du Territoire et Mobilité, mobilise tous les outils pour développer l'ensemble des fonctions économiques et sociales des quartiers, en accordant une place centrale aux habitants. L'enjeu du NPNRU est d'engager cette transformation continue en complémentarité avec d'autres initiatives conçues par le Gouvernement dans le cadre des Contrats de Villes.

Ainsi, il porte des pistes d'actions pour faire de l'Auxerrois un territoire compétitif sur un axe stratégique entre l'Ile de France et le bassin Rhônealpin.

C'est dans cette démarche globale intégrée que la Communauté d'Agglomération cherche à articuler politique de solidarité et politique de développement :

- Les QPV ne doivent pas être seulement pensés en termes de « rattrapage » par rapport au reste du territoire, mais comme des leviers potentiels pour le développement global de l'agglomération ;
- Lier l'humain et l'urbain en associant les politiques d'aménagement (logements, déplacements et équipements) menées sur les quartiers avec une intervention d'accompagnement et d'appui auprès des acteurs de terrain et des habitants.

Ces deux objectifs doivent concourir, à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération, au renforcement de la cohésion sociale et d'une dynamique de développement partagée.

L'amélioration du cadre de vie, la qualité de vie pour tous et partout, traduisent la dynamique locale pour un bien vivre ensemble dans la diversité du territoire entre urbain et rural. L'inclusion sociale et l'accès aux services (éducation, culture, loisirs, santé, vie associative, et surtout logement) y ont donc une place fondamentale, dans une perspective de mixité sociale.

1.2 Les moyens du Contrat de Ville de l'Auxerrois

Le budget dévolu aux actions de l'Appel à Projet du Contrat de Ville est voté chaque année par chacun des financeurs dans ses instances délibératives, pour 2023 les montants étaient répartis de la façon suivante (*montant à confirmer en 2024*) :



140 000 €



45 000€



62 000€



communauté
de l'auxerrois

149 300 €



20 000€



20 000€

Le Contrat de Ville inclut d'autres dispositifs importants dans l'application d'actions proches des réalités de notre territoire : Le Programme de Réussite Educative, les Conventions « Adultes-Relais » et les conventions avec des partenaires « experts ».

1.3 L'Accompagnement du Programme de Réussite Educative.

**Participation
Etat 2023
70 000 €**

Porté par la DCSTE de la Ville d'Auxerre, le dispositif « Programme de Réussite Educative (PRE) » vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes auxerrois en leur proposant un suivi personnalisé à travers le parcours de réussite éducative.

1.8 ETP

Les actions de l'équipe du PRE s'appuient sur la pleine adhésion des familles, le droit commun et le maillage territorial.


Coordination

La bonne marche de ce dispositif s'appuie sur le travail en réseau avec les acteurs présents sur le territoire : enseignants, directeurs d'école, assistantes sociales, médecin scolaire, etc.

1.4 Les conventions « Adultes-Relais » financées par l'Etat.

Participation Etat 22 555,73 € Par poste	<p>Ce contrat permet à des employeurs du secteur non lucratif et/ou associatif, d'embaucher des personnes d'au moins 26 ans sans emploi.</p> <p>Ces personnes assurent des missions de médiation sociale pour améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les relations entre les habitants des quartiers prioritaires et les services publics- Les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.
6 ETP Dans la CA de l'Auxerrois	<p>Ces missions de médiation sociale et culturelle consistent notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Accueillir, écouter, et activité qui concourt au lien social ;▪ Informer et accompagner les habitants dans leurs démarches ;▪ Faciliter le dialogue entre services publics et usagers (notamment entre parents et services accueillant leurs enfants) ;▪ Améliorer et préserver le cadre de vie, faciliter le dialogue entre les générations, renforcer la fonction parentale ;▪ Aider à la résolution des petits conflits de la vie quotidienne par la médiation et le dialogue ;▪ Faciliter le dialogue intergénérationnel, accompagner et renforcer la fonction parentale en soutenant les initiatives prises par les parents ou en leur faveur ;▪ Renforcer la vie associative, développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la Ville.
2 EAA « Les Hauts d'Auxerre »	
1 EAA « La Confluence »	
3 Ouvertures de conventions possibles	<p>A Auxerre, 3 conventions « Adultes-Relais », sur les 6 disponibles ont été formalisées.</p>

1.5 Les Conventions financées par la Ville et l'Agglomération

3 Conventions	<p>CPO - PLIE de l'Auxerrois de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Auxerrois (MEFA) 65 000€ (CDV Agglomération) - 2024-2026 Accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi</p> <p>Espace Information Jeunesse de la Mission Locale d'Auxerre (MILO) 37 920€ (Ville) - 2024 Coordination de l'information destinée aux jeunes du territoire</p> <p>CPO - Ligue de l'Enseignement de l'Yonne 30 000€ (CDV Agglomération) – 2024-2026 -Animation du réseau d'acteurs du Contrat de Ville -Formation et accompagnement des porteurs de projets</p>	
--------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

1.6 Rappel des principales compétences de droit commun

Parallèlement à la mobilisation de ses crédits spécifiques politique de la Ville, l'Etat souhaite accentuer l'articulation entre les politiques de droit commun qu'il porte et les quartiers prioritaires.

Pour cela différents moyens humains et financiers de droit commun sont activés dans les domaines de la jeunesse, des sports, de la santé, de la culture, de l'emploi, de l'habitat/cadre de vie, de l'égalité femmes-hommes, de la justice ou encore de la prévention de la délinquance.

Ces dispositifs et/ou financements doivent fonctionner de manière croisée pour couvrir l'ensemble des champs de la politique de la Ville.





2. LA GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

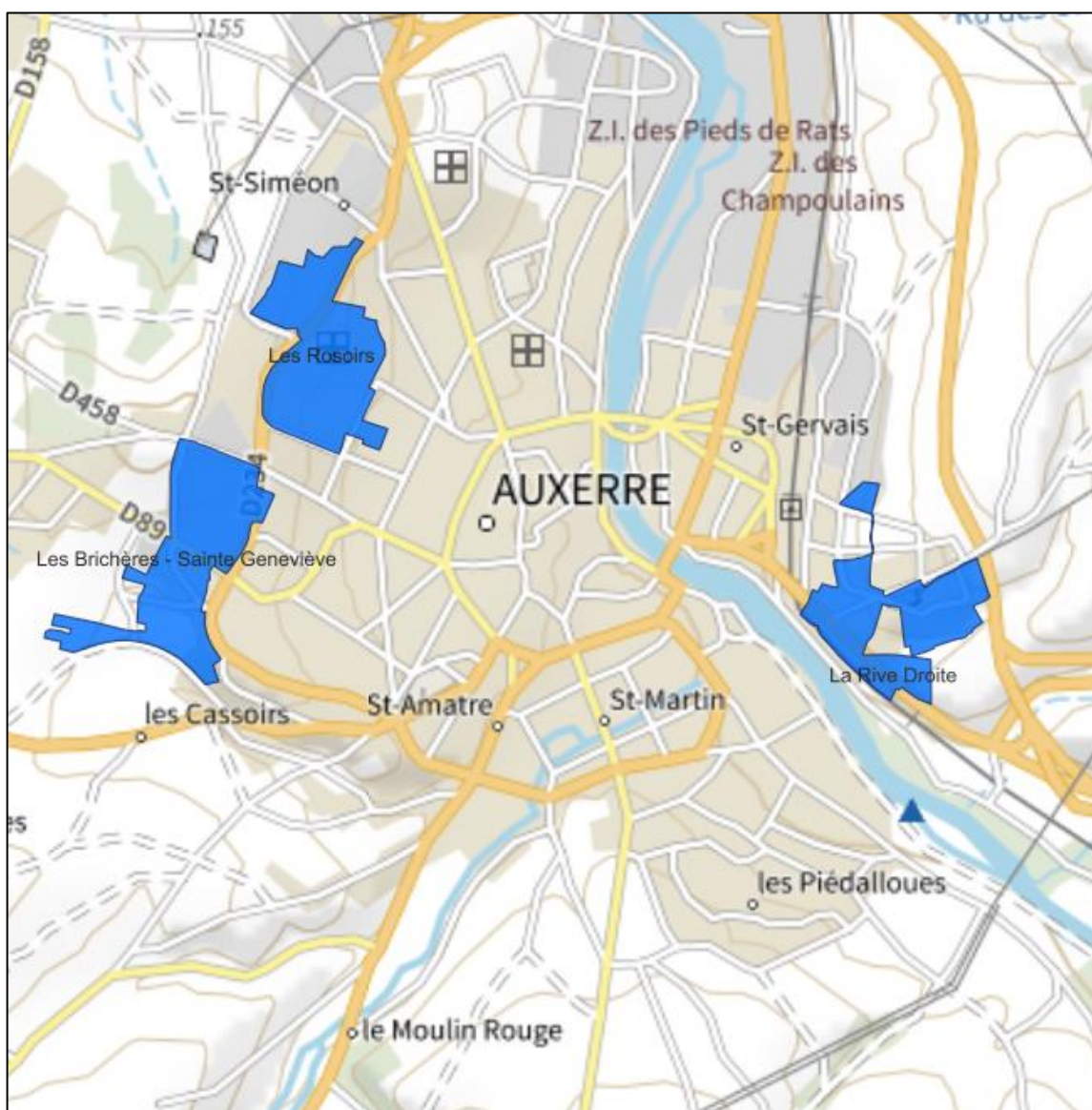
À la suite du travail d'actualisation réalisé par l'Etat au cours de l'année 2023, le périmètre des QPV de la Communauté de Commune de l'Auxerrois évolue.



2.1 Un nouveau zonage

Vous trouverez, ci-dessous, les nouveaux zonages pour l'ensemble de la Communauté de Communes.

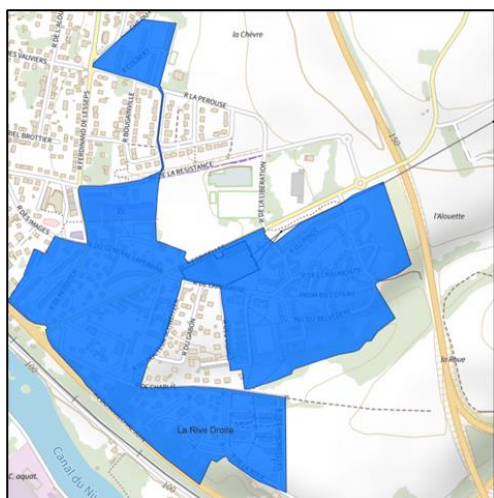
La liste renouvelée des Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville a été annoncée par le **Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023**.¹



¹ Visible sur le site : <https://sig.ville.gouv.fr/>

2.2 Trois Quartiers Prioritaires

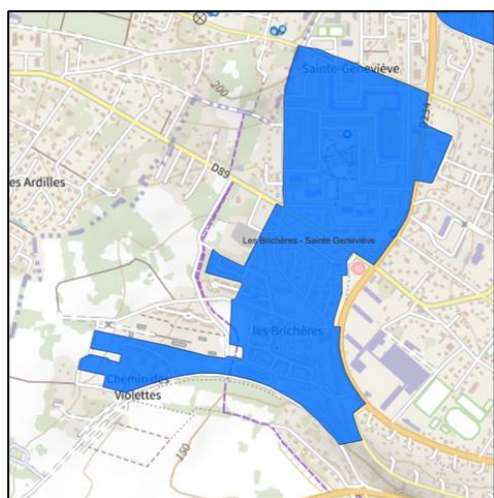
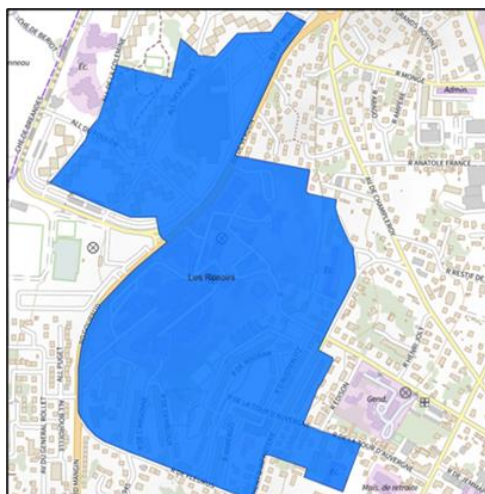
En dehors du quartier « Les Rosoirs / Saint-Siméon », peu d'évolution sont à noter.



QUARTIER DE LA RIVE-DROITE

QUARTIER *Modifications* LES ROSOIRS – SAINT- SIMÉON

Création d'un ensemble qui additionne l'intégration d'une partie du quartier Saint-Siméon en QPV + le quartier des Rosoirs renouvelé en QPV.



QUARTIER SAINTE-GENEVIÈVE – LES BRICHÈRES



3. LES PORTRAITS DE QUARTIERS

Ces « portraits de quartiers » présentent des données « chaudes et froides » propres à chacun des Quartiers Prioritaires de la Ville ainsi que les principaux retours issus de la consultation des habitants qui sont présentés plus bas.



3.1 Quartier Politique de la Ville Rive-Droite

Géographie prioritaire 2023

Sources : sig.ville.gouv.fr/données actualisées 2022 et 2023

Recensement INSEE 2019



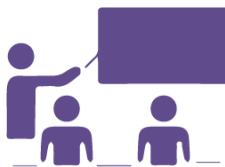
- Population municipale au 1er janvier 2018 : 1791 habitants
- 52,1 % de femmes (52,9 % sur Auxerre)
- 33,7 % de la population a moins de 25 ans (28,6 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, 28,7 % ont moins de 25 ans (25,9 % sur Auxerre)
- 22 % de la population a 60 ans et plus (29 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, 23,8 % ont 60 ans et plus (32,6 % sur Auxerre)
- Indice de jeunesse : 1,3 (0,8 sur Auxerre)
- La population étrangère représente 17 % de la population (8,6 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, la population étrangère représente 16,7 % (7,9 % sur Auxerre)
- Part de la population immigrée : 23,3 % (12 % sur Auxerre)
- Les ménages de 1 personne représentent 43,6 % des ménages (50,7 % sur Auxerre)
- Les familles monoparentales représentent 38,9 % des familles (22,6 % sur Auxerre)
- Part des 0-14 ans dans la population : 20,7 % (16 % sur Auxerre)
- Part des 15-24 ans dans la population : 13 % (18 % sur Auxerre)



- Un quartier labellisé « Quartier prioritaire » d'intérêt national dans le cadre de la Politique de la Ville qui a bénéficié d'un important renouvellement urbain entre 2008 et 2018
- Une mixité au niveau de l'habitat (maisons / appartements, logements sociaux/logements privés, taille)
- 77,8 % des résidences principales sont des appartements (63 % sur Auxerre)
- Les logements sont majoritairement des 3 pièces (41 % - 28 % sur Auxerre)
- Les habitants sont majoritairement des locataires (91 % - 57,8 % sur Auxerre)
- L'ancienneté d'emménagement de 10 ans ou plus représente 38,4 % (42,2 % sur Auxerre) mais avec une rotation plus importante que sur la commune : 2/4 ans 27 % (23,8 % sur Auxerre) ; 5/9 ans 24 % (17,8 % sur Auxerre)
- La part des logements sociaux sur ce territoire s'élève à 84,4 % (32 % sur Auxerre)
- Dans le parc social, 17,5 % de logements individuels (8,4 % sur Auxerre)
- Des logements sociaux principalement de type T3 et T4



- Taux d'emploi des 15-64 ans : 42,7 % (59,2 % sur Auxerre)
- Part des emplois à durée limitée : 25,3 % (18,7 %)
- Nombre de demandeurs d'emploi Cat ABC (au 31/12/2022) : 240 dont 29,6 % sont bénéficiaires du RSA (23,3 % sur Auxerre)
- Age des demandeurs d'emploi Cat ABC : de 26 à 49 ans 60,8 % (56,1 % sur Auxerre) ; moins de 26 ans : 15,4 % (18 % sur Auxerre)
- Niveau de formation des demandeurs d'emploi Cat ABC : 24,6 % < au CAP-BEP (19,7 % sur Auxerre), 43,3 % CAP-BEP (35,6 % sur Auxerre), 20,8 % Bac (21,6 % sur Auxerre), 11,3 % supérieur au Bac (22,8 % sur Auxerre)
- Évolution annuelle du nombre d'inscrits Cat ABC (%) : - 5,5 % (- 4,4 % sur Auxerre)



- Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 31.9 % (19,7 % sur Auxerre)
- Part des femmes de 16-25 ans non scolarisées et sans emploi : 29.6 %
- Part des hommes de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 33.4 %
- Part de la population sans diplôme : 45.4 %
- Part de femmes sans diplôme : 48.2 %
- Taux de scolarisation des 15-24 ans : 47.3 %
- Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans : 39.6 %
- Taux de scolarisation des hommes de 15-24 ans : 52.5 %
- 67,4 % des élèves résidant sur le QPV et scolarisés en collège sont issus d'un milieu social défavorisé (enfants d'ouvriers ou d'inactifs) - 37,3 % sur Auxerre
- 39,5 % des élèves résidant sur le QPV et scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées sont issus d'un milieu social défavorisé (27,3 % sur Auxerre)
- Taux de retard en terminale dans une formation générale ou technologique des lycées : 50% (20,4 % sur Auxerre)
- 66,7 % des élèves résidant sur le QPV et scolarisés dans une formation professionnelle des lycées sont issus d'un milieu social défavorisé (52,5 % sur Auxerre)



- Taux de pauvreté : 41.5 % (21 % sur Auxerre)
Rappel : le taux de pauvreté représente la part des foyers dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian du pays soit 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans
- Le revenu médian par unité de consommation est de 1180 € (1620 € sur Auxerre)
- Part des ménages imposés : 28,5 % (52,4 % sur Auxerre)
- Part des revenus issus des prestations sociales dans les revenus disponibles : 23,4 % (9,4 % sur Auxerre)
- Part des revenus d'activités dans les revenus disponibles : 56,4 % (65 % sur Auxerre)

3.2 Quartier Politique de la Ville Rosoirs

Géographie prioritaire 2023

Sources : sig.ville.gouv.fr/données actualisées 2022 et 2023

Recensement INSEE 2019



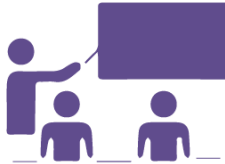
- Population municipale au 1er janvier 2018 : 914 habitants
- 47,1 % de femmes (52,9 % sur Auxerre)
- 39,5 % de la population a moins de 25 ans (28,6 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, 37,9 % ont moins de 25 ans (25,9 % sur Auxerre)
- 20,5 % de la population a 60 ans et plus (29 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, 20,3 % ont 60 ans et plus (32,6 % sur Auxerre)
- Indice de jeunesse : 1,5 (0,8 sur Auxerre)
- La population étrangère représente 14 % de la population (8,6 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, la population étrangère représente 15,3 % (7,9 % sur Auxerre)
- Part de la population immigrée : 16,1 % (12 % sur Auxerre)
- Les ménages de 1 personne représentent 51,4 % des ménages (50,7 % sur Auxerre)
- Les familles monoparentales représentent 36,8 % des familles (22,6 % sur Auxerre)
- Part des 0-14 ans dans la population : 19,7 % (16 % sur Auxerre)
- Part des 15-24 ans dans la population : 19,8 % (18 % sur Auxerre)



- Un quartier labellisé « Quartier prioritaire » d'intérêt national dans le cadre de la Politique de la Ville qui a été retenu en 09/2021 au titre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) et va bénéficier d'ici 2032 de transformations importantes.
- 96,9 % des résidences principales sont des appartements (63 % sur Auxerre)
- Les logements sont majoritairement des 3 pièces (40,5% - 28 % sur Auxerre)
- Les habitants sont majoritairement des locataires (98,5 % - 57,8 % sur Auxerre) L'ancienneté d'emménagement de 10 ans ou plus représente 42,5 % (42,2 % sur Auxerre) mais avec une rotation plus importante que sur la commune : 2/4 ans 29 % (23,8 % sur Auxerre) ; 5/9 ans 19,2% (17,8 % sur Auxerre)
- La part des logements sociaux sur ce territoire est supérieure à 95 % (32 % sur Auxerre)
- Dans le parc social, les logements sont de type collectif
- Des logements sociaux principalement de type T3 : 47 % (41 % sur Auxerre) ; T2 : 24,3 % (21,8 % sur Auxerre) ; T4 : 23,6 % (25 % sur Auxerre)



- Taux d'emploi des 15-64 ans : 35,2 % (59,2 % sur Auxerre)
- Part des emplois à durée limitée : 38,3 % (18,7 %)
- Nombre de demandeurs d'emploi Cat ABC (au 31/12/2022) : 132 dont 43,2 % sont bénéficiaires du RSA (23,3 % sur Auxerre)
- Age des demandeurs d'emploi Cat ABC : de 26 à 49 ans 58,3 % (56,1 % sur Auxerre) ; moins de 26 ans : 12,9 % (18 % sur Auxerre)
- Niveau de formation des demandeurs d'emploi Cat ABC : 31 % < au CAP-BEP (19,7 % sur Auxerre), 44,7 % CAP-BEP (35,6 % sur Auxerre), 14,4 % Bac (21,6 % sur Auxerre), 9,8 % supérieur au Bac (22,8 % sur Auxerre)
- Évolution annuelle du nombre d'inscrits Cat ABC (%) : 0 % (-4,4 % sur Auxerre)



- Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 41,2 % (19,7 % sur Auxerre)
- Part des femmes de 16-25 ans non scolarisées et sans emploi : 43,9 %
- Part des hommes de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 38,3 %
- Part de la population sans diplôme : 49 %
- Part de femmes sans diplôme : 45,2 %
- Taux de scolarisation des 15-24 ans : 43,2%
- Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans : 39,5 %
- Taux de scolarisation des hommes de 15-24 ans : 46,5 %
- 45 % des élèves résidant sur le QPV et scolarisés en collège sont issus d'un milieu social défavorisé (enfants d'ouvriers ou d'inactifs) - 37,3 % sur Auxerre



- Taux de pauvreté : 57,3 % (21 % sur Auxerre)
Rappel : le taux de pauvreté représente la part des foyers dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian du pays soit 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans
- Le revenu médian par unité de consommation est de 1030 € (1620 € sur Auxerre)
- Part des revenus issus des prestations sociales dans les revenus disponibles : 36 % (9,4 % sur Auxerre)
- Part des revenus d'activités dans les revenus disponibles : 44,9 % (65 % sur Auxerre)

3.3 Quartier Politique de la Ville Les Brichères - Sainte-Geneviève

Géographie prioritaire 2023

Sources : sig.ville.gouv.fr/données actualisées 2022 et 2023

Recensement INSEE 2019



- Population municipale au 1er janvier 2018 : 3544 habitants
- 54,3 % de femmes (52,9 % sur Auxerre)
- 38,1 % de la population a moins de 25 ans (28,6 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, 35,5 % ont moins de 25 ans (25,9 % sur Auxerre)
- 19,5 % de la population a 60 ans et plus (29 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, 21,7 % ont 60 ans et plus (32,6 % sur Auxerre)
- Indice de jeunesse : 1,7 (0,8 sur Auxerre)
- La population étrangère représente 25,5 % de la population (8,6 % sur Auxerre)
- Parmi les femmes, la population étrangère représente 24,4 % (7,9 % sur Auxerre)
- Part de la population immigrée : 31,4 % (12 % sur Auxerre)
- Les ménages de 1 personne représentent 42,6 % des ménages (50,7 % sur Auxerre)
- Les familles monoparentales représentent 30 % des familles (22,6 % sur Auxerre)
- Part des 0-14 ans dans la population : 26,5 % (16 % sur Auxerre)
- Part des 15-24 ans dans la population : 11,6 % (18 % sur Auxerre)



- Le territoire dénommé « Brichères – Sainte Geneviève » est labelisé Quartier prioritaire d'Intérêt National dans le cadre de la Politique de la Ville.
- Le quartier des Brichères a bénéficié d'un Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) d'envergure sur la période 2005-2015 qui a profondément modifié son aspect.
- Le quartier Sainte Geneviève a bénéficié d'un programme de renouvellement urbain sur la période 2008-2018 et a été retenu en 09/2021 au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ; il transformera ce quartier d'ici 2032 en le désenclavant et en le rendant plus attractif.
- 86,8 % des résidences principales sont des appartements (63 % sur Auxerre) majoritairement des T4 (41% - 25,8 % sur Auxerre)
- Les habitants sont majoritairement des locataires (82,1 % - 57,8 % sur Auxerre) L'ancienneté d'emménagement de 10 ans ou plus représente 42,2 % comme sur Auxerre.
- Part des logements sociaux : 88,6 % (32 % sur Auxerre) ; ils sont tous collectifs ;
- T3 : 37,5 % ; T4 : 29,3 % ; T5 : 9,5 % (5,9 % Auxerre).



- Taux d'emploi des 15-64 ans : 42,4 % (59,2 % sur Auxerre)
- Part des emplois à durée limitée : 25,5 % (18,7 %)
- Nombre de demandeurs d'emploi Cat ABC (au 31/12/2022) : 428 dont 30 % sont bénéficiaires du RSA (23,3 % sur Auxerre)
- Age des demandeurs d'emploi Cat ABC : de 26 à 49 ans 61,2 % (56 % sur Auxerre) ; moins de 26 ans : 14,3 % (18 % sur Auxerre)
- Niveau de formation des demandeurs d'emploi Cat ABC : 28,3 % < au CAP-BEP (19,7 % sur Auxerre), 36,2 % CAP-BEP (35,6 % sur Auxerre), 22,7 % Bac (21,6 % sur Auxerre), 12,4 % supérieur au Bac (22,8 % sur Auxerre)
- Évolution annuelle du nombre d'inscrits Cat ABC (%) : - 1,2 % (- 4,4 % sur Auxerre)



- Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 35 % (19,7 % sur Auxerre)
- Part des femmes de 16-25 ans non scolarisées et sans emploi : 44,3 %
- Part des hommes de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi : 25,3 %
- Part de la population sans diplôme : 51,9 %
- Part de femmes sans diplôme : 54,2 %
- Taux de scolarisation des 15-24 ans : 56,3 %
- Taux de scolarisation des femmes de 15-24 ans : 52,3 %
- Taux de scolarisation des hommes de 15-24 ans : 60 %
- 61,4 % des élèves résidant sur le QPV et scolarisés en collège sont issus d'un milieu social défavorisé (enfants d'ouvriers ou d'inactifs) - 37,3 % sur Auxerre
- Taux de retard en 3^{ème} : 22,5 % (14 % sur Auxerre)
- 54,2 % des élèves résidant sur le QPV et scolarisés dans une formation générale ou technologique des lycées sont issus d'un milieu social défavorisé (27,3 % sur Auxerre)
- Taux de retard en 2^{de} dans une formation générale ou technologique des lycées : 25,7 % (9,6 % sur Auxerre)
- Taux de retard en terminale dans une formation générale ou technologique des lycées : 33,3 % (20,4 % sur Auxerre)
- 65,2 % des élèves résidant sur le QPV et scolarisés dans une formation professionnelle des lycées sont issus d'un milieu social défavorisé (52,5 % sur Auxerre)
- Taux de retard en 2^{de} dans une formation professionnelle des lycées : 52,6 % (32,1 % sur Auxerre)
- Taux de retard en terminale dans une formation professionnelle des lycées : 57,9 % (48,6 % sur Auxerre)



- Taux de pauvreté : 49,9 % (21 % sur Auxerre)
Rappel : le taux de pauvreté représente la part des foyers dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian du pays soit 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans
- Le revenu médian par unité de consommation est de 1100 € (1620 € sur Auxerre)
- Part des ménages imposés : 26,4 % (52,4 % sur Auxerre)
- Part des revenus issus des prestations sociales dans les revenus disponibles : 27,8 % (9,4 % sur Auxerre)
- Part des revenus d'activités dans les revenus disponibles : 51,5 % (65 % sur Auxerre)

3.4 Quartier Saint-Siméon

Auparavant labélisé « Quartier en veille » au titre de la Politique de la Ville, il est désormais, pour une partie de son territoire, labélisé « Quartier Prioritaire » au titre de la nouvelle géographie prioritaire 2024 avec la dénomination « Les Rosoirs/Saint-Siméon ». Les données spécifiques à ce nouveau zonage Politique de la Ville ne sont pas encore disponibles.

Les statistiques ci-dessous concernent le quartier Saint-Siméon (zonage démocratie locale) et sont issues du diagnostic de quartier réalisé en 2023 dans le cadre des projets sociaux des EAA (Recensement INSEE 2019)



- Saint-Siméon accueille 2 910 habitants
- Part des 0-14 ans : 20% (16% sur Auxerre).
- Peu de personnes de 75 ans et plus : 6 % (12 % sur Auxerre).
- Indice de jeunesse : 1,2 (0,8 sur Auxerre)
- Population de 60 ans et plus représente 23 % (30 % sur Auxerre).
- Part de la population immigrée : 13 % (12 % sur Auxerre)
- Part de la population étrangère : 8 % (8,6 % sur Auxerre)
- Part des 3-17 ans : 20,4 % (16,5 % sur Auxerre)
- Part des 18-24 ans : 8 % (9 % sur Auxerre)
- Part des 25-29 ans : 5 % (6 % sur Auxerre).
- Part des familles monoparentales 17 % (10 % sur Auxerre) ;
- Part des personnes seules : 50 % (52 % sur Auxerre), surtout des femmes (34 % - 30 % sur Auxerre)



- Une quasi exclusivité d'appartements avec principalement des T3 (40 % - 28 % sur Auxerre) et des T4 (31 % - 25 % sur Auxerre).
- Un habitat collectif à l'architecture homogène abritant principalement des logements sociaux (86 %) mais aussi quelques résidences privées.
- Parmi les logements sociaux les T3 (46 %- 41 % sur Auxerre) et les T2 (29 % - 22 % sur Auxerre) sont les plus représentés.



- Le taux d'activité des 15-24 ans : 53 % (51% sur Auxerre)
- Le taux d'activité des 25-54 ans : 83 % (85 % sur Auxerre)
- 67 % des actifs occupés sont en CDI ou titulaires de la fonction publique, c'est-à-dire occupent un emploi stable (73 % sur Auxerre)
- Les CDD représentent 47 % des modes d'emploi hors CDI ou fonction publique (35 % pour la CA). L'intérim représente 18 % (8 % sur la CA), les emplois aidés 13 % (2 % sur la CA).
- 39 % des femmes salariées du quartier (193 personnes) l'étaient à temps partiel, contre 24% pour la CA. Ils étaient 8 % dans cette situation chez les hommes (9 % pour la CA).
- 27 % de demandeurs d'emploi CAT ABC en fin de mois (20 % sur Auxerre).



- Part de la population sans diplôme : 42 % (32 % sur Auxerre)
- Part de la population de niveau CAP BEP : 32 % (25 % sur Auxerre)
- Part de la population avec un niveau Bac : 15 % (16 % sur Auxerre)
- Part de la population ayant eu accès à l'enseignement supérieur : 11 % (27 % sur Auxerre)
- Les taux de scolarisation de la classe d'âge 15-24 ans sont inférieurs à ceux de la commune : pour les 15-17 ans 86 % (93 % sur Auxerre), pour les 18-24 ans 22 % (34 % sur Auxerre).



- Taux de pauvreté : 32 % (21 % sur Auxerre)
Rappel : le taux de pauvreté représente la part des foyers dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian du pays soit 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans
- Le revenu médian par unité de consommation est de 1243 € (1620 € sur Auxerre)
- Part des foyers fiscaux imposés : 33 % (47 % sur Auxerre)
- Parmi les allocataires de la CAF résidant sur le quartier, 41 % perçoivent la prime d'activité (37 % sur Auxerre).

3.5 Quartiers Centre-Ville et Piedalloues-La Noue

Pour rappel, dans la circulaire du 31 août 2023 les territoires sont invités à déterminer, si besoin et de manière annuelle, des poches de pauvreté situées hors de Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV), mais couvertes par un Contrat de Ville. Ces lieux pourront se voir allouer une part de l'allocation territoriale des crédits du programme 147 (maximum de 2.5%).

Sur les deux quartiers Piedalloues-La Noue et Centre-Ville, certains indicateurs témoignent de la présence (certes en plus petit nombre) d'une population en situation de grande fragilité dont les difficultés sont similaires à celles rencontrées par les ménages résidant au sein des QPV. Ces indicateurs sont corroborés par les observations de différents partenaires sociaux (CCAS, CDY, associations) qui s'inquiètent de la dégradation de certaines situations.

► Piedalloues La Noue

Sources : Recensement INSEE 2019

Ce quartier comprend 2381 habitants :

- Part des 0-14 ans : identique à Auxerre (16 %)
- Part des 15-29 ans : 12 % (Auxerre : 18 %)
- Part des 60-74 ans : 27 % (18 % pour Auxerre)
- Indice de jeunesse : 0,6 (0,8 sur Auxerre)
- Part de la population immigrée : 9 % (12 % sur Auxerre)
- Part de la population étrangère : 5 % (8,6 % sur Auxerre)
- Part des 3-17 ans : 18,7 % (16,5 % sur Auxerre)
- Part des 18-24 ans : 6 % (9 % sur Auxerre)
- Part des 25-29 ans : 2 % (6 % sur Auxerre)
- Part de familles monoparentales : 12 % (10% sur Auxerre)
- Part des personnes seules : 34 % des ménages (52 % sur Auxerre) dont 23 % de femmes
- Un taux de pauvreté de 12 % (21 % sur Auxerre)
- Parmi les allocataires de la CAF résidant sur le quartier, 41 % perçoivent la prime d'activité (37 % sur Auxerre).
- Part de la population sans diplôme : 33 % (32 % sur Auxerre),
- Part de la population de niveau CAP BEP : 25 % identique à Auxerre
- Le pourcentage de jeunes du quartier scolarisés pour la tranche d'âge des 15-17 ans est de 87 % (93 % sur Auxerre) ; pour les 18-24 ans, il est de 30 % (34 % sur Auxerre) ; celui des 25-29 ans est de 1 % (6 % sur Auxerre).
- 19 % de demandeurs d'emploi en fin de mois (20 % sur Auxerre)
- Le taux d'activité des 15-24 ans : 47 % (51% sur Auxerre)
- Le taux d'activité des 25-54 ans : 88 % (85 % sur Auxerre)

C'est un quartier excentré par rapport à la Ville et qui présente une grande mixité au niveau de l'habitat (maison/habitat collectif ; logements privés/logements sociaux). Quel que soit le type de logement (parc privé ou social), on note la présence de logements de grande taille (T5 40 % - 22 % sur Auxerre).

Ces dernières années, les acteurs locaux notent l'arrivée sur le quartier de familles avec enfants qui succèdent à une population vieillissante contrainte de quitter les pavillons dont elles étaient propriétaires. Un renouvellement de la population est donc engagé.

➤ Centre-Ville :

Sources : Recensement INSEE 2019

Ce quartier comprend 5063 habitants :

- Part des 0-14 ans : 11 % (16 % à Auxerre)
- Part des 15-29 ans : 29 % (Auxerre : 18 %)
- Part des plus de 60 ans : 21 % (30 % pour Auxerre)
- Indice de jeunesse : 0,9 (0,8 sur Auxerre)
- Part de la population immigrée : 7 % (12 % sur Auxerre)
- Part de la population étrangère : 5 % (8,6 % sur Auxerre)
- Part des 3-17 ans : 12 % (16,5 % sur Auxerre)
- Part des 18-24 ans : 16 % (9 % sur Auxerre)
- Part des 25-29 ans : 10 % (6 % sur Auxerre)
- Part de familles monoparentales : 8 % (10% sur Auxerre)
- Part des personnes seules : 66 % des ménages (52 % sur Auxerre)
- Un taux de pauvreté de 19 % (21 % sur Auxerre)
- Parmi les allocataires de la CAF résidant sur le quartier, 39 % perçoivent la prime d'activité (37 % sur Auxerre).
- Part de la population sans diplôme : 18 % (32 % sur Auxerre),
- Part de la population de niveau CAP BEP : 19 % (25 % sur Auxerre)
- Le pourcentage de jeunes du quartier scolarisés pour la tranche d'âge des 15-17 ans est de 97 % (93 % sur Auxerre) ; pour les 18-24 ans, il est de 42 % (34 % sur Auxerre) ; celui des 25-29 ans est de 8 % (6 % sur Auxerre).

Le Service Logement de la Ville évalue à près de 800 logements le nombre de logements vacants dans le Centre-Ville (PLH 2022-2027) en raison d'un vieillissement du parc et d'un manque de rénovation des habitations ; le taux de vacance est supérieur à 16%.

Le Service compte également une soixantaine de dossiers pour « indécence du logement » par an, notamment dans le quartier Centre-Ville qui concentre un habitat ancien avec des parties communes pas forcément entretenues et réhabilitées.

Plusieurs opérations de réhabilitation telles que « Opération Cœur de Ville », « dispositif loi Malraux » ont été engagées dans le passé et sont en cours actuellement. Elles visent à rendre le quartier plus attractif en favorisant la rénovation des logements par leur propriétaires occupants ou non, et la lutte contre l'indécence. Malgré cette dynamique engagée depuis plusieurs années et qui porte ses fruits, il n'en demeure pas moins que des familles très précaires trouvent à se loger dans des appartements inadaptés ou vétustes au Centre-Ville et connaissent des conditions de vie difficiles.



4. LA CONCERTATION CITOYENNE



Le diagnostic des quartiers est le fruit d'une consultation citoyenne en trois temps :

- La capitalisation de données chaudes et froides issues des différents diagnostics et des enquêtes de satisfaction réalisées tout au long de l'année ;
- Une démarche de consultation des habitants, réalisée durant l'été 2023 par la Direction de la Cohésion Sociale (Centre Sociaux, CCAS et Service Contrat de Ville) ;
- Deux temps de concertation avec les porteurs de projets et les partenaires associatifs et institutionnels : séminaire du 12 septembre et forum du 5 décembre 2023.

4.1 Consultation des habitants

Les habitants ont été interrogés individuellement par la chargée de mission Politique de la Ville, Monsieur le Délégué du Préfet et les animateurs des Espaces d'Accueil et d'Animation de la Ville d'Auxerre (EAA) lors de 5 événements estivaux qu'ils avaient organisés.

Le questionnaire a été construit autour de 6 questions ouvertes dont les résultats sont à découvrir en annexe :

- Comment imaginez-vous votre quartier en 2030 ?
- Comment voyez-vous votre quartier aujourd'hui ?
- Qu'est-ce qui va mieux dans votre quartier depuis 2 ans ?
- Qu'est-ce qui va moins bien depuis 2020 dans votre quartier ?
- Que faut-il améliorer ?
- Quelle orientation est à prioriser dans votre quartier dans le cadre de la politique de la Ville ?

4.2 Consultation des acteurs locaux

Les acteurs locaux, constitués des porteurs de projets et des partenaires associatifs et institutionnels, ont été consultés par le biais d'un questionnaire envoyé par le service Contrat de Ville par courriel, puis lors de deux événements collectifs :

- Un séminaire qui avait pour but de décrypter les axes du projet du nouveau Contrat de Ville, d'entendre les attentes des acteurs et de formaliser leurs avis sur les priorités d'action dans les 3 QPV.
- Un forum, dédié à soumettre à l'avis des parties prenantes, les premières lignes du futur Contrat de Ville, affiner les attentes, engager le travail coopératif et poser les jalons de l'accompagnement à la gestion de projet et à l'évaluation.

Les résultats sont à consulter en annexe du présent document.

5. LE CONTRAT DE VILLE DE L'AUXERROIS 2024-2030

« Engagements Quartiers 2030 »



5.1 Un document de cadrage

Ce Contrat de Ville est recentré sur les enjeux locaux identifiés lors des consultations des habitants² et en lien étroit avec tous les acteurs locaux, en s'appuyant sur les différents diagnostics et dispositifs territoriaux (CTG, PCAET, PAT...)³.

Lors du Comité Territorial de la Politique de la Ville du jeudi 16 novembre 2023, organisé par Monsieur le Préfet de l'Yonne, les services de l'Etat ont souhaité que ce dernier se base sur :

- Une simplification et une accélération de l'action publique avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants ;
- Des réponses de qualité aux attentes de ces derniers en termes de :
 - Sécurité ;
 - Ecologie du quotidien ;
 - Accès à tous les services publics ;
 - Mobilisation maximale des acteurs publics ;
 - Un rôle de l'Etat plus lisible ;
 - Une mobilisation prioritaire des politiques publiques de droit commun et l'association des habitants ;

La Communauté d'Agglomération souhaite que le Contrat de Ville de l'Auxerrois, « Engagements Quartiers 2030 ! » soit l'outil d'animation des politiques publiques conduites dans les quartiers prioritaires, en lien avec les Espaces d'Accueil et d'Animation, pour participer à **[RE] Donner Confiance** en *accompagnant les habitants face aux transitions sociétales* :

- Écologique,
- Numérique,
- Économique,
- Démographique,
- Démocratique.

Il s'articule avec les différentes politiques publiques locales et nationales et les principaux dispositifs ou programmes de coordination existants, notamment :

- Le Projet de Territoire de l'Agglomération 2021-2031
- Le Projet d'Administration de l'Agglomération
- Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)
- Les Projets sociaux des Espaces d'Accueil et d'Animation
- Le Programme Educatif de Territoire (PEDT)
- Le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)
- Le Projet de Réussite Educative (PRE)
- La Convention Territoriale Globale (CTG)
- L'Analyse des Besoins Sociaux du CCAS d'Auxerre (ABS)
- Le Contrat Local de Santé de l'Auxerrois (CLS)
- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Le Plan Alimentaire Territorial (PAT)

² Cf annexe X

1. ³ Convention Territoriale Globale, Plan Climat Air Energie Territorial, Plan Alimentaire Territorial, ...

Le Contrat de Ville de l'Auxerrois propose une gouvernance qui engage les partenaires historiques (Communauté d'Agglomération, Ville, ANCT, DRAC, Département de l'Yonne, Région Bourgogne Franche-Comté), à :

- Une vision plus stratégique et pragmatique incluant une notion de parcours dans les actions ;
- Une programmation annuelle et/ou pluriannuelle assouplie, qui sécurise les porteurs ancrés sur le territoire tout en permettant aux nouveaux porteurs d'intégrer la dynamique locale ;
- L'intégration de l'animation du réseau d'acteurs, pour renforcer l'accompagnement des porteurs et favoriser la convergence avec le droit commun ;
- La garantie d'associer les habitants à l'ensemble des processus au long du Contrat de Ville.

Il affiche la volonté d'un document de cadrage offrant :

- Suffisamment de contenu pour informer et sécuriser les initiatives des porteurs de projets ;
- Assez d'autonomie pour favoriser leur esprit créatif issu de leur expertise de terrain ;
- Une évaluation harmonisée et coconstruite avec les porteurs de projets.

Le Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », a aussi comme objectif de renforcer les partenariats, de développer et ancrer les coopérations, de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire en cohérence avec les besoins qui ont été repérés.

Cette approche sectorielle est complétée par quatre principes transversaux qui doivent guider l'organisation et irriguer les projets inscrits dans le Contrat de Ville :

- Construire les projets à partir des habitants ;
- S'appuyer sur les valeurs de la République et la citoyenneté ;
- Promouvoir les droits et la justice sociale ;
- Capitaliser les connaissances provenant des quartiers et les diffuser.

5.2 Des enjeux et des thématiques

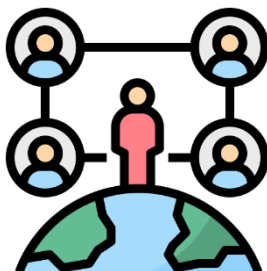
Compte-tenu du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, des spécificités locales, des différentes consultations, de l'évaluation du précédent Contrat de Ville, des éléments de diagnostics recueillis, une attention particulière sera portée sur les projets répondant aux enjeux suivants :

- Contribuer à valoriser l'image des quartiers et à améliorer les conditions de vie des habitants, notamment dans des espaces collectifs partagés, en développant des projets en faveur d'un usage et d'un partage responsable du cadre de vie.
- Permettre l'émancipation individuelle dans un esprit d'autodétermination et renforcer l'accès aux droits.

Les travaux menés par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (concertations, consultations et diagnostics) avec les habitants, les associations, les partenaires institutionnels et les élus pour appuyer l'écriture de ce Contrat de Ville ont permis d'identifier **5 thématiques prioritaires**⁴ :



**PARENTALITÉ
ET
ENJEUX EDUCATIFS**



**MAINTIEN ET/OU
AMÉLIORATION DE
LA QUALITÉ DE VIE ET
DU LIEN SOCIAL**



**ACCOMPAGNEMENT
À LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



**DÉVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
MOBILISATION
POUR L'EMPLOI**




**ACCÈS AUX DROITS
DANS UN ESPRIT
AUTODÉTERMINATION**

⁴ Logos = www.flaticon.com

5.3 Un plan d'actions

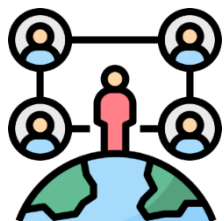
Le plan d'actions est ici formalisé dans le seul objectif de préciser les attentes du Contrat de Ville et de guider les acteurs porteurs de projets et/ou de politiques de droits communs. Les thématiques et les objectifs stratégiques sont bien définis. Les déclinaisons opérationnelles ne sont pas exhaustives. En effet, il est souhaitable que le plan d'actions reste vivant en s'adaptant aux évolutions des problématiques territoriales et des réalités de terrain. Il identifie, en outre les différentes politiques, dispositifs ou plans en exercice sur le territoire.

THÉMATIQUES PRIORITAIRES	→ OBJECTIFS STRATÉGIQUES	→ EXEMPLES DE DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES
 <p>PARENTALITÉ ET ENJEUX ÉDUCATIFS</p> <p><i>Politiques, plans, dispositifs :</i></p> <p>CTG PRE / CLAS PEDT LAEP MAISON 1000 1^{ERS} JOURS EAA SDSF</p>	<p>→ Accompagnement des enfants adapté à tous les âges (écoles, périscolaire, CL, PRE, CLAS, EAA)</p> <p>→ Soutien et mobilisation des parents (LAEP, Maison des 1000 1^{ERS} jours, EAA)</p> <p>→ Renforcement de la lutte contre le décrochage scolaire</p>	<p>→ Consolider le Programme de Réussite Educative</p> <p>→ Développer des actions de soutien à la parentalité dans les crèches, CL et les EAA</p> <p>→ Développer les liens entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, crèches, EAA, Centres de loisirs, ...)</p> <p>→ Accompagner les jeunes vers leurs projets d'études supérieures</p> <p>→ Mettre en œuvre des actions concernant le langage, la lecture et l'écriture</p> <p>→ Soutenir le développement des missions de la maison des 1000 1^{ERS} jours en délocalisant ses actions</p> <p>→ Consolider les LAEP en formant de nouveaux intervenants</p> <p>→ Développer l'autodétermination dans les actions de soutien à la parentalité</p> <p>→ Proposer un parcours de découverte dès le stage de 3^{ème} jusqu'à la vie active</p> <p>→ Coordonner les acteurs dans les QPV</p> <p>→ Favoriser la mise œuvre de solutions pragmatiques de proximité pour l'accueil des jeunes décrocheurs et leur réintégration dans un projet</p>

THÉMATIQUES PRIORITAIRES

→ OBJECTIFS STRATÉGIQUES

→ EXEMPLES DE DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES



MAINTIEN ET/OU AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DU LIEN SOCIAL

Politiques, plans, dispositifs :

**NPNRU
PROJET DE GESTION
CLSPD
EAA**

→ Prévention de la délinquance en lien avec le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

→ Lutte contre les discriminations

→ Promotion de la mixité sociale

→ Amélioration du cadre de vie avec le projet de gestion

→ Renforcement de la participation des habitants à la dynamique de leurs quartiers

→ Etudier le développement d'une équipe d'éducateurs de Prévention
→ Développer les actions de médiation sociale sur l'espace public ;
→ Améliorer la relation Police/population

→ Proposer des actions de sensibilisation sur les risques du sexisme, de l'homophobie, du racisme
→ Faire connaître les risques liés aux stéréotypes

→ Développer les réseaux de solidarités intergénérationnelles
→ Renforcer les relations entre les différentes structures d'accueil des publics (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées)
→ Favoriser les actions interculturelles

→ Accentuer les actions facilitant la mise en œuvre du projet de gestion en le coordonnant avec les autres dispositifs publics liés au cadre de vie

→ Accueillir les nouveaux habitants (cf fiche action CTG) en formalisant un accueil citoyen par et pour les habitants, en s'appuyant sur les EAA et sur le modèle des « Greeters »
→ Mettre en œuvre le Fond de Participation des Habitants
→ Consolider les Conseils Consultatifs au sein des EAA

THÉMATIQUES PRIORITAIRES	→ OBJECTIFS STRATÉGIQUES	→ EXEMPLES DE DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES
--------------------------	--------------------------	--------------------------------------------



**ACCOMPAGNEMENT
À LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Politiques, plans, dispositifs :

**PCAET
PAT
PLAN MOBILITÉ**

→ Promotion d'une transition écologique solidaire qui améliore le quotidien des habitants

→ Lutte contre la précarité alimentaire avec le PAT

→ Amélioration des réponses en matière de mobilité des habitants avec le Plan Mobilité

- En lien avec le PCAET et dans la dynamique de « Fabriques Prospectives », porter des actions servant à :
 - Améliorer la qualité de vie actuelle et future
 - Favoriser l'adaptation au changement climatique (réduction de l'effet d'îlots de chaleur urbains, écogestes, compostage)
 - Développer des actions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
 - Développer, améliorer, entretenir les espaces naturels

→ Favoriser le « faire-ensemble » et la convivialité dans la mise œuvre des projets écologiques

→ Accompagner le PAT en développant ses fiches actions pour les QPV

→ S'appuyer sur la nature dans l'espace public pour donner envie de privilégier la mobilité active (marche, vélo, trottinette, skateboard, etc ...)

THÉMATIQUES PRIORITAIRES

→ OBJECTIFS STRATÉGIQUES

→ EXEMPLES DE DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MOBILISATION POUR L'EMPLOI

Politiques, plans, dispositifs :

FRANCE TRAVAIL
RSA
PLIE
MEFA
MILO
EAA
CCAS

→ Accompagnement des habitants vers l'emploi et notamment ceux qui en sont les plus éloignés

- Mise en œuvre de forum et/ou d'action collective d'information et de mobilisation particulièrement pour les jeunes de 18-25 ans et les + de 50 ans
- Actions spécifiques jeunes (actions de découverte des métiers, tutorat, mentorat, accueil de stagiaires dans les services de la Ville, chantier éducatifs ...)
- Accompagner les jeunes à l'accès aux emplois saisonniers (vignobles, fruits, restauration en période touristique ...)
- Sensibiliser et accompagner les jeunes femmes et les jeunes filles au retour à l'emploi
- Identifier les postes « séniors » dans les futures implantations d'entreprises liés au développement économique de l'Auxerrois ;
- Accompagner et développer la mobilité des jeunes
- En appui des actions de la Milo et de la MEFA, mettre en œuvre des actions de remobilisation des habitants renforcées et personnalisées

→ Développement de l'entrepreneuriat et de l'économie solidaire

- Faire découvrir les modalités d'entrepreneuriat telles que le e-commerce
- Encourager les initiatives sociales et solidaires en lien avec le développement de l'agglomération (entretien - réparation de cycles, transformation et réemploi de matériel informatique, friperie, rétrofit, ...)
- Organiser des formations adaptées au public relatives à la gestion d'une entreprise



ACCÈS AUX DROITS DANS UN ESPRIT D'AUTODÉTERMINATION

Politiques, plans, dispositifs :

PRÉFECTURE
FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE
CD89
VILLE DSI
CCAS
EAA
CLS

- Accès aux droits « administratifs », lutte contre l'isolement et contre le non-recours en prenant en compte les problématiques spécifiques (illectronisme, illettrisme, allophonie ...)

- Faciliter l'accès des jeunes aux droits et à l'information
- Favoriser l'autonomie des habitants par une meilleure maîtrise du numérique
- Développer et coordonner un réseau des lieux d'accueil favorisant l'accès aux droits par l'outil numérique :
 - Mise à disposition de matériel
 - Médiation numérique
 - Formation
- Repérer et accompagner les publics allophones vers l'apprentissage du français
- Réduire le nombre d'habitants victimes d'illettrisme
- Renforcer l'accueil et l'accompagnement social des habitants en situation de précarité dans une logique de guichet unique et de collaboration des partenaires (Accueil Social de Proximité)
- Mobiliser les travailleurs sociaux lors des évènements (tournois sportifs, actions de sensibilisations, ...) permettant ainsi « l'aller vers »

THÉMATIQUES PRIORITAIRES

→ OBJECTIFS STRATÉGIQUES

→ EXEMPLES DE DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES



ACCÈS AUX DROITS DANS UN ESPRIT D'AUTODÉTERMINATION

Politiques, plans, dispositifs :

PRÉFECTURE

France Numérique Ensemble

CD89

VILLE DSI

CCAS

EAA

CLS

→ Accès au sport et à la culture

→ Accès aux services publics

→ Promotion de l'engagement
citoyen et de la prise
d'initiatives par les
habitants

→ Amélioration de la santé
des habitants et
renforcement de la
prévention

→ Soutenir la découverte des équipements et des programmations
du territoire de l'agglomération
→ Consolider le déploiement du sport santé
→ Utiliser l'art, le sport et la culture comme supports à la mise en
œuvre des actions du Contrat de Ville (sensibilisation,
information et défense des valeurs de la République ...) en
transversalité

→ Favoriser la proximité des services avec les habitants (Guichet
→ Unique, délocalisation, « aller-vers »)

→ Proposer des actions pour soutenir et valoriser l'engagement des
jeunes et favoriser leur citoyenneté active
→ Maintenir et améliorer la dynamique des chantiers jeunes en
intégrant des chantiers autres que les travaux manuels

→ Développer les actions liées à la santé mentale et sexuelle
→ Favoriser la lutte contre les addictions et le non-recours aux soins
en priorisant la prévention

6. UNE MÉTHODE BASÉE SUR UNE APPROCHE CONCERTÉE, COORDONNÉE ET TERRITORIALISÉE



Quel que soit le domaine d'intervention, la thématique abordée ou l'acteur mobilisé, les signataires du contrat mobiliseront les moyens sur des actions qui favoriseront le travail coopératif et la complémentarité en s'appuyant notamment sur les Espaces d'Accueil et d'Animation (EAA) équipements publics de proximité installés sur chaque QPV.

6.1 Les groupes de travail thématiques

Le séminaire du 12 septembre et le forum du 5 décembre 2023 ont montré une attente de moments de rassemblement des acteurs qui interviennent dans les quartiers. **Deux forums annuels** permettront à la fois de partager de l'information mais aussi d'évaluer la pertinence du travail engagé.

Ces séquences seront, en outre, utilisées pour qualifier les acteurs sur des sujets, afin de créer des référentiels communs (ex. la compréhension des groupes de jeunes, la lutte contre les discriminations, mais aussi l'évaluation, la conduite de projet, etc.).

En effet, au-delà des groupes de travail par quartier plébiscités par les porteurs lors de la consultation citoyenne, les groupes de travail thématiques sont davantage mobilisateurs. Ces espaces produiront des contenus qui s'inscriront dans le Contrat de Ville.

Les thématiques traitées seront de deux ordres :

- Les sujets sociaux ; (l'emploi des jeunes, le soutien à la parentalité, la coopération ...)
- Les sujets technico-administratifs (subventions, évaluation, valorisation ...)

Ainsi, dans la perspective de bien appréhender le Contrat de Ville 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 », la présence des porteurs de projets est clairement demandée lors de ces temps d'échanges. Elle permettra de nourrir la dynamique coopérative et favorisera l'évolution des actions ainsi que leur promotion.

Une charte qui sera construite avec les partenaires formalisera cet engagement.

6.2 Investir la dynamique du renouvellement urbain

La ville d'Auxerre a engagé un Nouveau Projet de Renouvellement Urbain sur deux des trois quartiers QPV que sont Sainte-Geneviève et Les Rosoires. Cela représente l'opportunité pour les acteurs (habitants, institutions, associations) de se réapproprier leur cadre de vie.

En outre, la Ville d'Auxerre par son quartier Sainte-Geneviève est membre de « Fabriques Prospectives ⁵ » qui permet de faire le lien entre les projets architecturaux et l'humain en utilisant le renouvellement urbain comme créateur de cohésion sociale. C'est un sujet de redynamisation de la participation des habitants.

⁵ Les Fabriques prospectives sont une des offres d'ingénierie de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Elles permettent à des territoires d'être accompagnés, individuellement et collectivement, afin de travailler sur une transition (écologique, démographique, économique ...) d'intérêt national et territorial.

Les Maisons du projet ont été créées pour informer sur les questions techniques liées au NPNRU. La Ville a décidé d'associer l'urbanisme et la cohésion sociale pour en faire un lieu d'échanges, d'expression et d'accueil du conseil citoyen. Les premières expériences démontrent que les habitants se sentent directement concernés par les transformations.

Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, dans les quartiers de Sainte-Geneviève et des Rosoirs, devrait ainsi engager les acteurs territoriaux à mettre en œuvre des actions autour du patrimoine architectural, du patrimoine immatériel et de la mémoire de ces quartiers populaires.

6.3 Le baromètre annuel intégré dans le Contrat de Ville

Après l'expérience de l'évaluation du Contrat de Ville en 2022 et la diffusion du questionnaire auprès des habitants, les réunions des acteurs par quartiers, la réunion d'échange inter-directions de la Ville/Agglomération, on a vu apparaître l'intérêt d'un baromètre sur la ville. Les partenaires et les habitants pourraient collecter, chaque année, des avis sur les transformations en cours dans les QPV.



7. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE



7.1 COmité de PILotage (COPIL)

C'est un comité qui contribue d'un point de vue expert à la définition de la politique générale et des actions que le Contrat de Ville sera amené à mettre en œuvre. Il **participe également au processus de suivi et d'évaluation de la démarche** « Engagements Quartiers 2030 ».

Coprésidé par le Préfet de l'Yonne et le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, il est composé de membres (élus, techniciens, socio-professionnels) issus :

- De la Préfecture de l'Yonne ;
- De la DDETSPP ;
- De la DRAC ;
- La Région ;
- Le Département ;
- La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;
- La Ville d'Auxerre ;
- Des partenaires institutionnels de l'éducation, de l'emploi et de la culture ;
- Du Service du Contrat de Ville.

7.2 COmité TECHnique (COTECH)

Comme son nom l'indique il s'agit d'un comité « technique » ayant vocation à se réunir sur des thématiques du Contrat de Ville. C'est un groupe de travail plus restreint que le COPIL qui fait appel aux compétences des techniciens des partenaires institutionnels précités. Ce groupe de travail se réunit en amont des comités de pilotage pour préparer et proposer des dossiers qui seront soumis à la validation du COPIL

Le COTECH est aussi le comité de répartition des crédits, porté par l'Etat, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et la Ville d'Auxerre. Il validera la programmation et les subventions des appels à projets. En amont du comité de cette répartition des crédits, des auditions des porteurs de projets peuvent avoir lieu afin d'évaluer la cohérence, la pertinence et les potentiels impacts des actions déployées.

Il est composé :

- Des Services de l'Etat
- Du groupe d'appui des Elus de la Ville et de la Communauté d'Agglomération
- De la Direction Stratégie et Aménagement du Territoire et Mobilité ;
- De la Direction Cohésion Sociale et Temps de l'enfant ;
- Du service du Contrat de Ville.

7.3 Forum du « Contrat de Ville »

Le forum du « Contrat de Ville » est un lieu d'échanges, de restitution, de formation et d'évaluation pour les acteurs associatifs, institutionnels et les porteurs de projets du Contrat de Ville de l'Auxerrois. Il contribue à l'évolution de celui-ci et ses réflexions alimentent le Cotech et le Copil.

Il rassemble⁶ :

- Les représentants du Préfet ;
- Les élus de la Ville/Agglomération ;
- Les partenaires institutionnels (CPAM, CAF, France Travail, ANCT, ...) ;
- Les associations et acteurs des différents quartiers ;
- Les habitants ;
- Les porteurs de projets ;
- La Direction de la Cohésion Sociale et du Temps de l'Enfant ;
- La Direction de la Culture, Patrimoine, Sports et Vie associative ;
- Des invités experts ;
- Les chargés de missions des Contrats de Ville du département ;

⁶ La composition peut être modifiée tout au long du Contrat de Ville en fonction des évolutions.



8. UN PROJET, DEUX DÉCLINAISONS

Le Contrat de Ville de l'Auxerrois expérimentera le développement d'une dynamique de projet selon deux rythmes sur la période 2024-2027.⁷

- Le maintien d'un appel à projet annuel favorisant les Contrats Pluriannuels d'Objectifs (CPO) ;
- La possibilité de proposer des dossiers « au fil de l'eau ».



⁷ Si le bilan est positif, ce dispositif sera reconduit de 2027 à 2030.

8.1 Un réseau associatif et des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)

La force du territoire de l'auxerrois réside dans son maillage associatif, dense, qualitatif et pluriel. La coordination, l'interconnaissance et le repérage impulsés ces trois dernières années par le biais des services du Contrat de Ville, de la vie associative, des EAA et du CCAS, démontrent cette vitalité au service des habitants.

Les associations jouent donc un rôle majeur, aux côtés des partenaires institutionnels dans la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'Auxerrois.

Elles sont en effet :

- Porteuses de nombreux savoir-faire thématiques ou généralistes ;
- Porteuses d'une connaissance des quartiers d'Auxerre et de leurs habitants ;
- Porteuses d'actions au sein des QPV ;
- Bénéficiaires de subventions soit dans le cadre du Contrat de Ville (appel à projets) soit dans le cadre de subventions dites de droit commun dont certaines de la Ville/Communauté d'Agglomération.

Elles sont par ailleurs soumises à des obligations telles que :

- Le respect des valeurs de la République, de la laïcité, de la promotion de l'égalité femmes hommes et de la lutte contre les discriminations ;
- L'adhésion aux objectifs et principes d'action du Contrat de Ville.

L'Etat s'est fixé un objectif de 50 % des conventions signées sous la forme de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO)⁸ pour les projets les plus structurants et pour le fonctionnement de certaines associations. Ces CPO permettront aux porteurs « historiques » qui mettent en œuvre des actions structurantes d'avoir plus de visibilité dans la durée et de calibrer leurs projets avec progressivité dans une notion de parcours.

La Communauté d'Agglomération et la Ville d'Auxerre s'inscrivent également dans cet objectif (non chiffré) de CPO pour les projets les plus structurants. Le modèle plébiscité sera le modèle avec un porteur principal qui coordonnera d'autres porteurs de projets sous la forme de prestations.

Le service du Contrat de Ville, appuyé par les services de la Préfecture, accompagnera les porteurs de projets dans ce sens.

8.2 Un appel à projets au fil de l'eau

L'appel à projets est annuel mais les partenaires souhaitent garder la possibilité d'accueillir des dossiers tout au long de l'année. La réponse à ces derniers sera fonction de leur intérêt et des crédits encore mobilisables au moment de leur arrivée. Deux Comités Techniques par an seront organisés à cette fin.

⁸ Circulaire du 31/08/2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030

Les partenaires institutionnels s'engagent à tout mettre en œuvre afin d'harmoniser leurs financements et de faire converger leurs calendriers décisionnels pour que les porteurs de projets puissent disposer d'un budget consolidé le plus tôt possible et démarrer leurs actions.

Des réunions de présentation pourront avoir lieu en fin d'année, pour présenter les orientations et les modalités de participation de l'année suivante.

L'appel à projets du Contrat de Ville n'est pas le seul accompagnement financier des initiatives locales. Le service Contrat de Ville pourra, avec le soutien de son réseau, orienter les porteurs vers d'autres sources de financements (subvention Ville, Quartier d'été, Quartier d'hiver, ...).



9. LA PARTICIPATION DES HABITANTS

« La première des exigences pour redonner pleinement sens et efficacité au travail social, c'est d'associer les personnes concernées à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de solidarité.[...] Ce changement profond sera mené en généralisant les instances participatives et les comités d'usagers, en relançant l'action collective, en déployant (...) de nouveaux espaces de vie sociale pour lutter contre l'isolement et développer le lien social et culturel, au profit des personnes les plus vulnérables. »

Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la pauvreté



Le principe de co-construction de la Politique de la Ville reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville. Il s'agira de coordonner les instances existantes pour éviter l'effet « mille-feuilles ».

9.1 Organes démocratiques et/ou de pilotage

- Le projet de gestion (ex Gestion Urbaine et Sociale de Proximité-GUSP)

La gestion urbaine recouvre une palette d'actions variées. Parce qu'ils sont les destinataires des espaces publics rénovés, les habitants et usagers du quartier et leurs représentants doivent être associés, notamment aux étapes initiales de cadrage des besoins (mise en place du dispositif de pilotage et de suivi, diagnostic) puis d'évaluation.

Ce dernier contribue à améliorer l'image d'un quartier et son attractivité. Il permet d'accompagner le changement en amont, pendant les travaux et dans l'accompagnement à la jouissance des équipements nouvellement créés. Il favorise un pilotage en mode projet. Ainsi, la valorisation du partenariat et du travail transversal est centrale.

- Les Conseils Citoyens du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

Ces instances sont inscrites dans la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le principe de la co-construction de la Politique de la Ville doit permettre d'associer les habitants et acteurs des quartiers prioritaires à la gouvernance de cette politique partenariale. Deux Conseils Citoyens ont été créés : un pour le quartier Sainte-Geneviève et un second pour le quartier des Rosoirs.

- Les Conseils Consultatifs des Espaces d'Accueil et d'Animation (EAA)

Un Conseil Consultatif est mis en place dans chaque EAA de la Ville d'Auxerre. Il succède aux « collectifs d'animations ». C'est un lieu d'échanges et d'expression qui donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.



- Le Conseil Municipal des Enfants (CME)

Les membres du CME élaborent des projets sur des thématiques telles que la vie dans les écoles, la solidarité et l'intergénérationnel, le bien vivre ensemble ou l'environnement. C'est une instance citoyenne de réflexion et de propositions entre la municipalité et les jeunes sur des questions d'intérêt communal. Il sera associé aux réflexions liées au Contrat de Ville.

9.2 Autres actions et/ou dispositifs permettant la participation des habitants

- Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Le Fonds de Participation des Habitants est une aide financière visant à soutenir les projets collectifs et renforcer les liens entre habitants d'un quartier. Il s'adresse aux groupes d'habitants qui ont une idée de projet pour leur quartier (par exemple, une fête dans un immeuble, un débat entre habitants, un vide-greniers). Il fonctionne en mien avec les Conseils Consultatifs des EAA



- Le baromètre des QPV

Cette nouvelle forme de consultation « évaluative » sera intégrée dans l'action « la semaine de la consultation » des habitants/usagers bénéficiaires des actions de la DCSTE (Crèche, Centre de loisirs, périscolaire, EAA, CCAS) prévue dans le cadre des fiches actions de la CTG.



- Le projet de « recherche action participative »

Mieux connaître son territoire c'est avoir les moyens de mieux agir sur lui, de pouvoir s'y impliquer dans une dynamique citoyenne et valorisante. C'est aussi être amené à se considérer soi-même comme une ressource pour son territoire de vie. Cela participe à la construction d'une identité et d'un sentiment d'appartenance à un Collectif et renforce indéniablement le pouvoir d'agir.



Ce projet de recherche/action parce qu'il place les habitants dans une position d'acteur, devrait permettre d'accroître la connaissance du territoire, de son histoire, de son patrimoine par ses habitants, notamment les plus jeunes, pour faire en sorte que, quelles que soient leurs histoires, leurs origines, leurs parcours de vie, ils sachent d'où ils viennent et où ils vivent, afin qu'ils soient à même de trouver leur place, de s'ouvrir aux autres et à la rencontre culturelle. Pourquoi cette méthode collaborative a-t-elle du sens pour les QPV ?

Au fur et à mesure du développement des différents projets sur les quartiers, nous avons constaté :

- Un écart entre les connaissances recueillies et la confrontation sur le terrain ;
- Un écart entre la vision des habitants et la vision des professionnels ;
- Que le transfert des connaissances ne s'opère pas vers les habitants / usagers ;
- Que la connaissance partagée est à considérer comme une action d'utilité sociale.

Les objectifs de la démarche seraient de :

- Revitaliser la démocratie dans nos quartiers ;
 - Capitaliser des savoirs pour interpréter les politiques publiques au regard du quotidien urbain et social.
- Produire des « savoirs avec » :
- En considérant les habitants et les acteurs locaux comme des experts d'usage ;
 - En favorisant la prise en compte de la diversité des savoirs des personnes qui participent au processus de recherche.
- Améliorer l'appropriation des savoirs d'un territoire par ses habitants :
- En coproduisant la connaissance avec toutes les parties prenantes ;
 - En permettant un engagement explicite à travers une action sociale collective et expérimentale ;
 - En créant un « livrable » valorisant et accessible à tous.



10. LES ESPACES D'ACCUEIL ET D'ANIMATION ACTEURS PRIVILÉGIÉS DU CONTRAT DE VILLE

Ils représentent la pierre angulaire des actions de l'ensemble des politiques publiques, notamment celles adressées aux habitants des QPV, un espace de coordination des acteurs et d'accueil des actions du contrat de ville.



10.1 Le périmètre d'action des EAA

Alors que leur rôle est central dans la mise en œuvre du Contrat de Ville, les participants aux consultations citoyennes ont évoqué à de nombreuses reprises leurs difficultés à suivre les changements opérés dans les EAA (changement de nom, de périmètre d'intervention, de publics ciblés, ...).

Les Espaces d'Accueil et d'Animation (EAA) sont des lieux de vie, des carrefours intergénérationnels, des fabriques d'idées, des relais des services publics ; ils sont nés de la fusion entre les missions des Maisons de quartier et celles des Centres Sociaux labélisés par la CAF de l'Yonne.

Au nombre de trois⁹, ce sont des espaces ouverts à tous, conçus pour et par les habitants dans un esprit de démocratie, des lieux de proximité, **ouverts à l'ensemble des habitants**, offrant accueil, animations, activités et services à finalité sociale.

Ce sont les lieux où s'exerce la majorité des actions liées au Contrat de Ville de l'Auxerrois car ils sont situés au cœur des Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Leur mission est construite autour de trois axes d'intervention :

- Un lieu de proximité à vocation globale ;
- Un lieu d'animation de la vie sociale ;
- Un lieu ressources pour les familles et la jeunesse.

→ Un lieu de proximité à vocation globale

Les EAA représentent la première porte que pousse un habitant qui rencontre une difficulté, qui veut prendre des initiatives ou qui, tout simplement, souhaite créer du lien.

La fonction de **premier accueil**, d'écoute et éventuellement d'accompagnement à la bonne orientation est fondamentale. Elle doit permettre un premier niveau de prise en compte dans le cadre de l'accès aux droits en étant en capacité de déceler les besoins et les attentes des habitants.

→ Un lieu d'animation de la vie sociale

Il a vocation à prendre en compte toutes les composantes familiales. Il offre une ouverture intergénérationnelle en ayant pour base la mixité sociale, le respect des valeurs de la République et la laïcité.

Son objectif est de permettre aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des habitants et favorise la vie associative de proximité.

En proposant des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire, il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

⁹ Annexe x -Répartition des EAA sur le territoire

→ Un lieu ressource pour les familles et la jeunesse

Par leur présence auprès des familles et des jeunes, les EAA sont au cœur des grands problèmes de société ; leur action auprès du public a pour objectif le soutien dans l'exercice de la parentalité.

Leur expérience au contact des habitants est une source de connaissance et d'analyse des évolutions sociales, économiques, culturelles. Les EAA pratiquent un modèle d'action innovant dans leur façon d'aborder les situations, de faire des projets avec les parents, d'évaluer les actions menées et dans les supports qu'ils utilisent.

Pour améliorer leur impact en tant que « lieux ressources » pour les parents et les jeunes de nos territoires, ils se coordonnent avec les dispositifs existants et se forment de façon continue.

10.2 Coordination des actions des EAA avec la Politique de la Ville, la Convention Territoriale Globale et l'Analyse des Besoins Sociaux

L'Espace d'Accueil et d'Animation, dans sa dimension inclusive pour le tissu associatif et pour ses habitants, se positionne comme coordonnateur des actions de son territoire. Il doit représenter un lieu d'incubation des initiatives locales, se poser comme un facilitateur ou un catalyseur de projets.

Il est au cœur des politiques publiques nationales et locales. Son champ d'actions s'inscrit dans le cadre des dispositifs et schémas d'organisation existants (CTG, ABS Contrat de Ville, Schéma Départemental des Services aux Familles, Programme Local de l'Habitat).

La position des EAA au sein des QPV leur donne un rôle prépondérant dans la mise en œuvre des actions du Contrat de Ville. Les EAA se situent en amont et en aval de l'expression des besoins, des aspirations, mais aussi dans l'évaluation par les habitants des actions mises en œuvre qui leur sont destinées.

Le Contrat de Ville irrigue financièrement les initiatives mais souhaite aussi renforcer son rôle d'accompagnement et d'animation des porteurs de projets. Le précédent Contrat de Ville avait favorisé la mutualisation des acteurs associatifs et institutionnels, la coopération entre acteurs et la coordination des moyens.

Le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » de l'Auxerrois entérine cette position.

Les sollicitations des EAA par les porteurs de projets sont mieux organisées d'année en année.

Les critères imposés, comme l'obligation d'aller-vers les publics, y ont fortement contribué. La consultation citoyenne préparative à l'écriture du Contrat de Ville 2024-2030 (séminaire et forum) a fait ressortir le besoin de mieux organiser l'accueil et l'accompagnement par les équipes des EAA, des actions des porteurs de projets.

Aussi, l'évolution du rôle des EAA portera sur cette fonction d'accompagnement en tant qu'interface entre les acteurs associatifs ou institutionnels et le quartier et ses habitants. Ce rôle sera mis au travail, tout au long du Contrat de Ville, lors des temps collectifs d'échanges et de formations.

Ce positionnement :

- Facilitera pour le porteur de projet la mise en œuvre de ses actions (promotion, programmation et suivi) ;
- Permettra également aux habitants d'avoir une présence médiatrice qui contribuera à améliorer leur expérience en s'assurant qu'elle répond bien aux attentes, besoins et objectifs du projet social de l'EAA.



11. LA COMMUNICATION AUTOUR DES ACTIONS



11.1 S'inscrire sur la plateforme « La Grande Equipe »

Les porteurs de projets soutenus par le Contrat de Ville s'engagent à s'inscrire sur la plateforme nationale de la Politique de la Ville « La Grande Equipe » <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/> afin de communiquer sur les actions du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

La Grande Equipe

ENSEMBLE POUR FAIRE RÉUSSIR
LES QUARTIERS

11.2 Visibilité internet et réseaux sociaux

La page dédiée à la Politique de la ville sur le site web de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois qui présente le dispositif fera la promotion des actions en cours et à venir. Un QR code lui sera dédié qui sera apposé sur chaque document de communication.



11.3 Un livret de l'ensemble des actions

En s'appuyant sur le livrable remis chaque année, un document qui capitalisera toutes les actions financées par le Contrat de Ville sera constitué dès les arbitrages financiers finalisés. Il prendra la forme d'un magazine papier et d'un e-magazine en ligne.

11.4 Une brochure de vulgarisation

Un document de communication qui s'adressera à tous les publics, pour vulgariser l'intérêt du Contrat de Ville et sensibiliser aux rôles que chacun peut y tenir.



11.5 Une Plateforme d'échanges entre porteurs de projets du Contrat de Ville de l'Auxerrois.

Les porteurs de projet ont soumis l'idée de créer une plateforme collaborative autour des questions de la Politique de la Ville en général, du Contrat de Ville de l'Auxerrois en particulier.



11.6 « Logotypie » et expression des partenariats

Pour donner de la visibilité au Contrat de Ville, **les logos des financeurs et des partenaires coopérants**, apparaîtront systématiquement sur l'ensemble des supports de communication. Une charte graphique spécifique à « Engagement Quartiers 2030 » sera transmise à chaque porteur.¹⁰ Lors des restitutions et/ou valorisations, les prises de paroles devront explicitement citer les financeurs et les partenaires.

11.7 Présence de l'équipe du Contrat de Ville

L'équipe du Contrat de Ville doit être associée aux temps forts des structures financées, notamment lors des restitutions publiques.

¹⁰ En attente d'information au moment de l'écriture de ce document.

12. UN SOCLE DE CRITÈRES POUR LA SÉLECTION DES PROJETS



Les projets proposés seront examinés par le Comité de Pilotage sur la base des critères de sélection suivants, issus des temps d'échanges du séminaire du 12 septembre 2023 et du Forum du 5 décembre 2023, des attentes des élus du groupe de travail « Politique de la Ville » et des attentes des habitants :

L'articulation avec d'autres actions ou dispositifs existants sur le territoire renforçant la coopération, notamment de droit commun.

La coopération inter-associative pour la mise en œuvre de projets collectifs.

Les actions favorisant la participation citoyenne facteur d'émancipation des habitants : responsabilisation des habitants, meilleure connaissance des institutions, droits et devoirs du citoyen, intégration des Conseils Citoyens ; la promotion des droits, de la justice sociale, des valeurs de la République et de la citoyenneté.

La construction des projets à partir des habitants

Les actions en pied d'immeuble, les actions se déroulant sur des horaires de soirée et week-end, les dispositifs « d'aller vers ».

La prise en compte de l'égalité Femme Homme.

Permettre à tous de bénéficier d'actions **sans distinction** d'origine, de culte ou de genre.

Le respect de la géographie prioritaire tout en ouvrant à la mixité avec d'autres habitants, d'autres quartiers, d'autres villes de l'agglomération et/ou d'autres QPV du département.

Mobiliser les acteurs locaux.

La méthodologie et les modalités d'évaluation proposées (outils, indicateurs, critères ...)

La cohérence entre les objectifs et les moyens alloués (notamment budget prévisionnel de l'action).

La prise en compte des enjeux de transition, plus particulièrement écologique : achats de matériaux durables, locaux et recyclables, promotion et utilisation de la mobilité douce (vélo, marche, transports en commun), sensibilisation des habitants au respect de l'environnement, au tri et au recyclage, ...

La capitalisation de connaissances provenant des quartiers, leur valorisation et leur diffusion.

Ce sont les critères qui seront communs à chaque action. Il n'en reste pas moins que l'innovation et la créativité de chaque porteur seront elles aussi prises en compte. Ces critères seront évolutifs tout au long du Contrat de Ville 2024-2030.





13. UNE EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

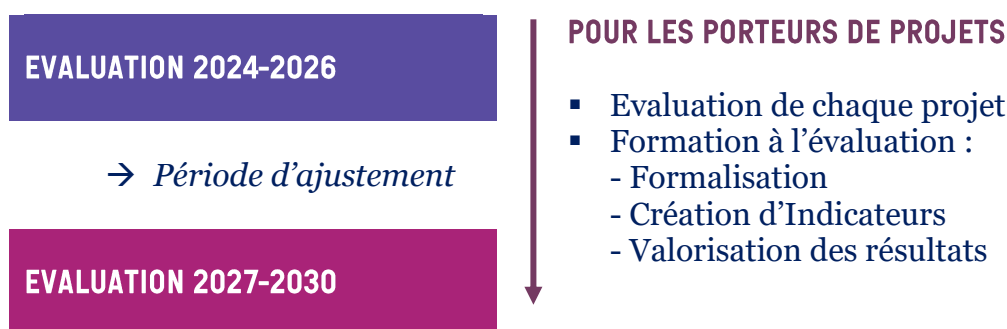
Cette question de l'évaluation est un point commun entre les attentes des acteurs politiques, des acteurs institutionnels. Elle a fait partie des sujets traités lors des rencontres avec les porteurs de projets dans le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville précédent et des séminaires de la consultation citoyenne.



13.1 Calendrier et méthode

Deux temps d'évaluation du Contrat de Ville sont prévus : un en 2027, qui permettra de faire des ajustements sur la politique globale de celui-ci et un second en 2030 constituant l'évaluation finale et formalisant les enseignements à en tirer.

Un accompagnement pédagogique des porteurs de projet sur la gestion de projet et plus particulièrement sur l'évaluation sera mis en œuvre tout au long du contrat.



13.2 La proposition de questions évaluatives

Le Contrat de Ville est une politique publique « d'impulsion » qui s'appuie et se coordonne avec les politiques publiques interministérielles. Ainsi, lors du dernier forum du Contrat de Ville du 5 décembre 2023, les partenaires ont formalisé le fait qu'il était difficile d'évaluer concrètement l'impact du Contrat de Ville sur les transformations sociales, économiques et urbaines. C'est donc un axe d'amélioration important.

Pour le Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 », un socle harmonisé de questions évaluatives sera proposé servant de guide aux acteurs dans la formalisation de l'évaluation de leur projet.



L'évaluation portera sur l'atteinte des objectifs généraux de la Politique de la Ville et sur l'atteinte des objectifs de chaque projet des porteurs. Il faudra évaluer si la synergie d'actions et les moyens engagés par le Contrat de Ville permettent effectivement :

- De transformer les QPV (réduire les écarts de développement, améliorer les conditions de vie des habitants, ...) ;
- D'améliorer la synergie, la coopération, le partenariat entre les différents acteurs (politiques, institutionnels, associatifs, habitants) qui interviennent dans les QPV.

- Est-ce que le Contrat de Ville transforme les QPV ?

LES OBJECTIFS, LES MOYENS ET LES ACTIONS SONT-ILS EN COHÉRENCE ?

- Les moyens du Contrat de Ville sont-ils complémentaires aux moyens de droit commun ?
- La dynamique entre les acteurs est-elle complémentaire ?
- Les actions mises en œuvre sont-elles complémentaires ?

LES ACTIONS PRÉVUES ONT-ELLES ÉTÉ MENÉES ?

- Les actions programmées au titre du Contrat de Ville ont-elles été mises en œuvre ?
- Quels sont les leviers de réussite des actions ?
- Pourquoi certaines actions ne sont pas réalisées ?
- Pour chaque axe observe-t-on des transformations significatives de la réalité d'avant 2024 ?

LES ENJEUX PRIORITAIRES SONT-ILS PRIS EN COMPTE ?

- Comment ont été pris en compte les enjeux transversaux des Contrats de Ville : l'égalité femmes/hommes, la prévention et la lutte contre les discriminations, etc ?
- En quoi ces enjeux ont-ils fait l'objet d'actions spécifiques dans le Contrat de Ville ?

- Est-ce que la synergie, la coopération, le partenariat entre les acteurs sont efficaces ?

LA GOUVERNANCE EST-ELLE EFFICACE ?

- Les instances ont-elles permis d'arbitrer sur des problématiques rencontrées dans la mise en œuvre des actions du contrat ?
- Quel est le degré de participation des partenaires signataires du Contrat de Ville au suivi de ce dernier ?
- Comment sont articulés le portage technique et le portage politique du contrat ?

QUELLE EST L'EFFICACITÉ DU PILOTAGE ?

- Le Contrat de Ville produit-il une meilleure coordination générale de l'ensemble des acteurs concernés ?
- Gagne-t-on en lisibilité sur les acteurs et le périmètre de chacun ?
- Se développe-t-il une culture de la transversalité ?

QUELLE EST L'EFFICACITÉ DE L'ANIMATION ?

- L'animation du réseau d'acteurs est-elle pertinente ?
- Une animation par quartier du réseau d'acteurs a-t-elle été installée ?
- A-t-elle produit une meilleure interconnaissance des acteurs et une meilleure coordination générale ?

Le cadre de l'évaluation du Contrat de Ville sera élaboré au fur et à mesure de son déploiement, en deux étapes : 2024 à 2027 et de 2027 à 2030.

Il s'appuiera, en outre, sur les apports de l'ensemble des parties-prenantes au Contrat de Ville lors des temps d'échanges et de formations.



14. LE CADRE JURIDIQUE



Plusieurs textes de référence ont été publiés récemment. Ils précisent la nouvelle géographie prioritaire de la Ville, c'est-à-dire les quartiers concernés par la Politique de la Ville (décrets), mais aussi le fonctionnement du Contrat de Ville (instruction du 4 janvier 2024). Plusieurs textes viennent aussi concrétiser des orientations gouvernementales présentées lors du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 :

- La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine ;
- La Circulaire 31 aout 2023 fixant les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des Contrats de Ville ;
- Le Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 précisant les mesures phares de l'Etat en vue des futurs Contrats de Ville ;
- Le Comité Territorial de la Politique de la Ville du jeudi 16 novembre 2023 organisé par Monsieur le préfet de l'Yonne ;
- Circulaire relative à la mixité sociale du 18 décembre 2023 ;
- Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains ;
- Décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 portant sur les modalités de détermination des QPV dans les départements métropolitains ;
- Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 fixant la géographie prioritaire actualisée en France métropolitaine en vigueur au 1er janvier 2024 ;
- ANCT – Dossier de presse – Actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville en métropole – 29 décembre 2023 ;
- L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville « engagements Quartiers 2030 ».

NB : La majorité de ces textes sont accessibles sur internet.

LES ANNEXES

**ACCÈS AU DOCUMENT
AU FORMAT NUMÉRIQUE
ET SES ANNEXES**



**ACCÈS AUX INFORMATIONS
SUR LES EAA**



ACCÈS À LA CTG ET À L'ABS

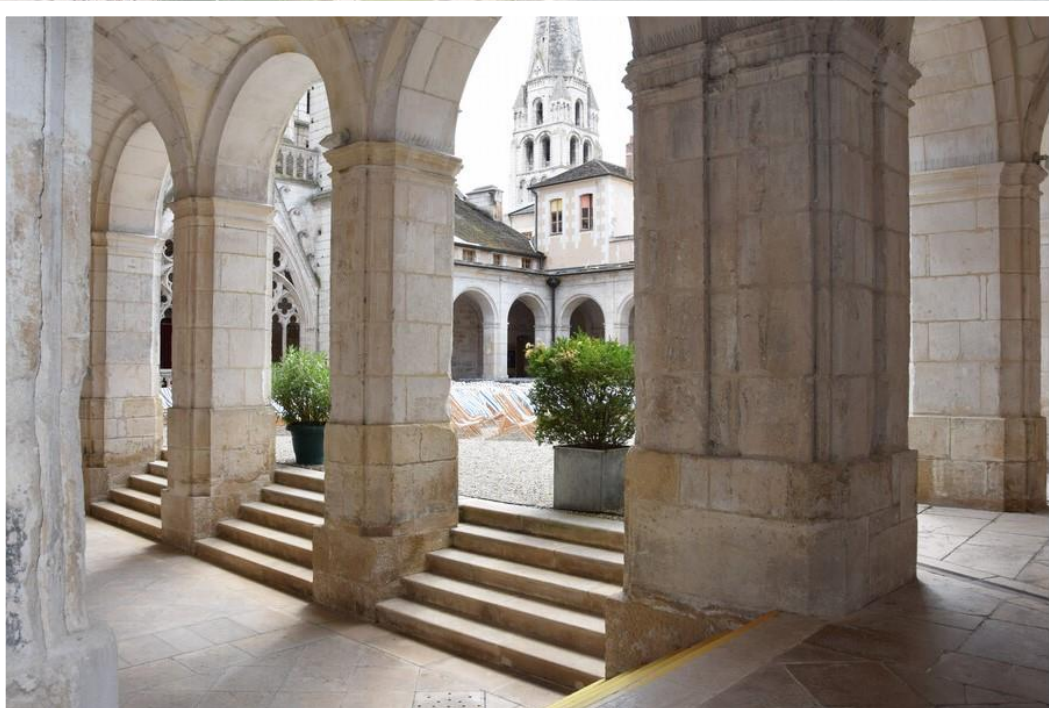




Images des habitants
« Sainte Geneviève vu des toits ! »



Images des habitants
« Sainte Geneviève vu des toits ! »





quartiers 2030



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



communauté
de l'auxerrois

AUXERRE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**